

PROJET DE LOI

adopté

le 12 décembre 1991

N° 61
S É N A T

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

PROJET DE LOI

autorisant la ratification de l'Accord entre la République française et le Royaume d'Espagne en vue de la construction d'un tunnel routier au col du Somport.

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale : (9^e législ.) : 2336, 2388 et T.A. 554.

Sénat : 125 et 145 (1991-1992).

Article unique.

Est autorisée la ratification de l'accord entre la République française et le Royaume d'Espagne en vue de la construction d'un tunnel routier au col du Somport, signé à Paris le 25 avril 1991 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 12 décembre 1991.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 2336 (A.N., 9^e législ.).